

- d. Les chambres environnementales et les chambres anéchoïques capables de simuler les conditions de vol suivantes :
1. une altitude de 15 000 mètres ou plus ; ou
 2. des températures de moins 50° C à plus 125° C, et l'une des conditions suivantes :
 3. créer des environnements de vibration de 10 g efficaces ou plus entre 20 Hz et 2000 Hz en communiquant des forces de 5 kN ou plus pour les chambres environnementales ; ou
 4. créer des environnements acoustiques ayant un niveau de pression sonore total de 140 dB ou plus (en faisant référence à 2×10^{-5} N par mètre carré) ou ayant un débit de puissance nominal de 4 kW ou plus, pour les chambres anéchoïques ;
- e. L'équipement radiographique capable de produire une radiation électromagnétique par rayonnement de freinage procédé «bremsstrahlung» à partir d'électrons accélérés de 2 MeV ou plus ou à l'aide d'une source radioactive de 1 MeV ou plus, sauf celui spécialement conçu à des fins médicales.

Notes sur l'article 6015.a. :

Le terme «commande numérique» renvoie aux équipements dont les fonctions sont totalement ou en partie commandées automatiquement par des signaux numériques mémorisés.

6016. Les logiciels, ou logiciels «spécialement conçus» à l'aide de calculateurs hybrides (analogiques et numériques) spécialement conçus à cet effet, spécialement conçus pour la modélisation, la simulation ou la conception d'intégration des systèmes visés aux articles 6001 et 6002.

Notes à l'article 6016. :

La modélisation comprend particulièrement l'analyse aérodynamique et thermodynamique des systèmes.

6017. Les matériaux, dispositifs et logiciels «spécialement conçus» pour la réduction des signatures radar, ultraviolettes/infrarouges et acoustiques (c'est-à-dire la technologie de furtivité) pour une application aux systèmes visés aux articles 6001. et 6002, comme par exemple :

6017. a. Les matériaux de structure et revêtements spécialement conçus pour diminuer la réflectivité radar ;
- b. Les revêtements, y compris les peintures, spécialement conçus pour diminuer ou altérer la réflectivité ou l'émissivité dans le spectre d'hyperfréquences, infrarouge ou ultraviolet, à l'exclusion de ceux spécialement utilisés pour le contrôle thermique des satellites ;
- c. Les logiciels ou les bases de données spécialement conçus pour l'analyse de la réduction de la signature ;
- d. Les systèmes de mesure spécialement conçus pour l'analyse des profils radar.

6018. Les dispositifs conçus pour la protection des systèmes fusée et des véhicules aériens non pilotés contre les effets des armes nucléaires (comme par exemple : l'impulsion électro-magnétique (IEM), les rayons X, les effets combinés du souffle et de la chaleur), qui peuvent être utilisés pour les systèmes visés à l'article 6001., comme suit :

6018. a. Les «microcircuits» et détecteurs «résistant aux effets du rayonnement» ;
- b. Les radômes conçus pour résister à un choc thermique combiné supérieur à 100 cal/cm accompagné d'un pic de surpression supérieur à 50 kPa (7 livres par pouce carré).

Notes sur l'article 6018. :

Un détecteur se définit comme étant un dispositif mécanique, électrique, optique ou chimique qui identifie automatiquement et enregistre une stimulation comme un changement environnemental dans la pression ou dans la température, un signal électrique ou électromagnétique ou la radiation émise par du matériel radioactif.

GROUPE 6 DÉFINITIONS

«Assistance technique»

Peut prendre la forme de : formation, transfert de compétence, entraînement, transfert de capacité de mise en œuvre, services de consultance.

Remarque :

L'«assistance technique» peut comprendre le transfert de «données techniques».

«Conçu ou modifié»

Un équipement, une pièce, un composant ou un logiciel qui, à la suite d'un «développement» ou d'une modification, aura des propriétés spécifiques qui lui permettront de servir à une application particulière. Les équipements, pièces, composants ou logiciels «conçus ou modifiés» peuvent servir à d'autres applications. Par exemple, une pompe recouverte de titane conçue pour un missile peut servir à pomper des liquides corrosifs autres que les propergols.

«Développement»

Comprend toutes les étapes antérieures à la production de série, telles que les études de conception, les analyses de conception, la méthodologie de conception, l'assemblage et les essais de prototypes, les schémas directeurs de production, les éléments de base pour la conception, le procédé de passage du concept au produit, la gestion de la configuration, les méthodes d'intégration, les avant-projets.

«Données techniques»

Peuvent prendre la forme de liasses, plans, diagrammes, modèles, formules, tableaux, schémas et spécifications d'ingénierie, manuels et instructions écrits ou enregistrés sur tout autre support tel que disque, bande magnétique ou mémoire morte.

«Du domaine public»

Signifie la «technologie» ou les «logiciels» qui ont été rendus disponibles sans restriction sur leur diffusion future.

Remarque :

Les restrictions du copyright n'excluent pas la «technologie» et les «logiciels» du domaine public.

«Logiciels»

Une collection d'un ou de plusieurs «programmes» ou «micro-programmes» installée dans tout moyen d'expression tangible.

«Microcircuits»

Un dispositif dans lequel un certain nombre d'éléments actifs et/ou passifs sont considérés comme étant associés de façon indivisible à ou dans une structure continue pour agir comme circuit.

«Moyens de production»

Les équipements et leurs logiciels spécialement conçus à cet usage, intégrés dans des installations en vue du «développement» d'un produit ou d'une ou de plusieurs phases de la «production».

«Production»

Couvre toutes les étapes de fabrication, telles que l'ingénierie de production, la fabrication, l'intégration, l'assemblage (le montage), le contrôle, les essais, l'assurance de la qualité.

«Recherche scientifique fondamentale»

Travail théorique ou expérimental entrepris principalement en vue d'acquérir une nouvelle connaissance des principes fondamentaux ou des phénomènes ou des événements observables, et qui n'est pas à l'origine orienté vers une finalité ou une application particulière.

«Résistant aux effets du rayonnement»

Composants ou équipement capables de résister à des niveaux de radiation qui sont égaux ou supérieurs à une dose d'irradiation totale de 5×10 rads (Si).

«Spécialement conçu»

L'équipement, les pièces, les composants ou les logiciels qui, à la suite d'un «développement», auront des propriétés uniques qui les destinent à certains usages prédéterminés. Par exemple, un équipement qui est «spécialement conçu» pour être utilisé dans un missile ne sera considéré comme tel que s'il n'a aucune autre fonction ou utilité. De même, une pièce faisant partie d'un équipement de fabrication qui est «spécialement conçu» pour produire un certain type de composant ne sera considérée comme telle que si on est incapable d'y produire d'autres types de composants.

«Technologie»

L'information spécifique nécessaire pour le «développement», la «production» ou l'«utilisation» d'un produit. L'information peut prendre la forme de «données techniques» ou d'«assistance technique». La «technologie» comprend les «logiciels»,